Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Adoption d'une stratégie immobilière à l'horizon 2020

Le Conseil d'Etat a adopté une stratégie qui fonde son action dans le domaine immobilier pour les dix prochaines années. Cette stratégie repose sur cinq piliers: privilégier la propriété plutôt que la location, gérer le patrimoine immobilier de manière flexible, respecter les principes du développement durable, préserver et valoriser le patrimoine, promouvoir une architecture exemplaire. Elle s'applique à tous les secteurs de l'Etat, hormis le CHUV et l'Université.

A l'heure actuelle, tous types d'affectation confondus (hormis CHUV et Université), l'Etat de Vaud possède 72% des locaux qu'il utilise (527'000 m2). Cette part propriétaire varie d'un domaine d'activités à l'autre : 98% dans le domaine pénitentiaire, 84% dans l'enseignement et 77% pour les autres activités. Dans le domaine administratif, la part propriétaire ne représente que 48%; l'objectif est d'atteindre au minimum 70%. C'est donc ici que la stratégie aura l'impact le plus important.

L'Etat doit investir dans les infrastructures immobilières nécessaires à l'accomplissement de ses missions pérennes et continuer à recourir à la location pour les activités susceptibles d'évoluer. En parallèle, il faudra couvrir les nouveaux besoins, estimés à environ 5000 m2 pour les services administratifs et à 30'000 m2 pour l'enseignement. Au total, les investissements nécessaires à cette nouvelle stratégie seront de l'ordre de 350 millions de francs au cours des douze prochaines années. En contrepartie, l'Etat fera des économies importantes sur les loyers, l'objectif étant de réduire les charges annuelles de 43 à 29 millions à l'horizon 2020.

Pour s'adapter aux évolutions de la société, aux progrès technologiques, aux réformes et nouvelles organisations administratives, l'Etat doit gérer son patrimoine immobilier avec anticipation et flexibilité. D'autre part, il entend poursuivre la mise en oeuvre du développement durable, notamment en prenant en compte le cycle de vie complet d'une construction, en visant l'efficacité énergétique et en favorisant les énergies renouvelables.

Dans le domaine du patrimoine, le Conseil d'Etat s'engage à veiller à la sauvegarde du patrimoine bâti historique - public et privé - qui mérite protection (environ 20'000

bâtiments dans le canton), ainsi qu'à la préservation à long terme des sites archéologiques.

Dans toutes ses interventions, l'Etat se veut exemplaire : respect des délais et des budgets, procédures administratives, techniques adaptées, choix architecturaux. Pour encourager une architecture de qualité, il entend continuer à organiser des concours d'architecture pour les grands projets et à mettre les mandataires en concurrence.

Avec ce document élaboré par le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL), tous les services du Département des infrastructures sont désormais dotés d'une vision stratégique à l'horizon 2020.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 25 janvier 2011

DINF, François Marthaler, conseiller d'Etat, 021 316 70 01 - Philippe Pont, chef du Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL), 021 316 74 60

Rapport_Strategie-immobiliere-VD-2020